

Exigences générales ISO 13688-2011

- EN ISO 11612-2015 Protection chaleur et flamme
- EN ISO 11611-2015 Protection soudeurs
- NF EN 13034-2005+A1-2009 Protection chimique
- NF EN 1149-5-2018 Dissipation électrostatique
- EN 61482-2-2020 Protection thermique contre l'arc électrique
- NF EN 14404+A1-2010 **Option** : Protection des genoux



NOTICE D'INSTRUCTIONS
N°601 du 12/12/2019



Découvrez nos collections
www.dmd-france.com

DMD France
LE VÊTEMENT PROFESSIONNEL
REFLET DE VOTRE IMAGE DE MARQUE

150 rue Jacquard
ZI Lyon Nord - BP 27
69726 Genay Cedex
Tél. 04 72 08 13 13

Les vêtements de protection auxquels se réfère cette notice d'utilisation, sont des EPI de catégorie III conformes à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Équipements de Protection Individuelle. Les Attestations d'Examen UE de Type ont été délivrées par CENTEXBEL, Organisme Notifié N°0493, situé Technologiepark 70, 9052 ZWIJNAARDE, en Belgique, également en charge du contrôle annuel de la production selon le module C2. Déclaration UE de conformité jointe à cette notice.

- Pantalon**
- 601*ATXELEC**
- Cotte à bretelles**
- 626*ATXELEC**
- Blouson**
- 630*ATXELEC**
- Veste 610*ATXELEC**
- Parka 734*ATXELEC**
- Combinaison**
- 686*ATXELEC**
- Pantalon**
- 601*ATXELECPG**
- Cotte à bretelles**
- 626*ATXELECPG**
- Combinaison**
- 650*ATXELECPG**

personnes soient reliées à la terre directement ou par des chaussures conductrices ou antistatiques (voir l'EN ISO 20345:2011). Dans le contexte de la présente Norme européenne, un système complet relié à la terre est un système dans lequel les personnes et autres conducteurs sont reliés à la terre via une résistance de moins de 10⁶ Ω. Cette protection vaut pour la prévention des explosions en atmosphère explosible. Si vous intervenez sur réseau électrique, porter des chaussures isolantes pour n'être d'aucune manière relié à la terre. Les vêtements de protection électrostatiquement dissipatifs sont destinés à être portés dans les zones 1,2,20,21 et 22 (§ EN 60079-10-1 et EN 60079-10-2). Les vêtements de protection électrostatiquement dissipatifs ne doivent pas être utilisés dans les atmosphères enrichies en oxygène ni dans une zone 0 (voir l'EN 60079-10-1 [7]) sans l'approbation préalable de l'ingénieur responsable de la sécurité.

NF EN 14404 2004+A1-2010
Protection des genoux

Prévention de l'hygroma du genou pour toutes activités professionnelles qui nécessitent de travailler à genoux. Applications sportives ou médicales exclues. La position à genoux n'est pas une position de travail naturelle. Le travail à genoux implique un risque de maladie chronique (Troubles musculosquelettiques) telle un hygroma prépatellaire et des lésions des cartilages dues à une pression continue sur les genoux. Sans protection des genoux, les travailleurs peuvent souffrir d'un manque de confort et de blessures immédiates provoquées par les surfaces dures, des petites pierres ou similaires reposant sur les surfaces. Une protection des genoux est donc recommandée pour tous les travaux effectués à genoux. La plaque de protection s'insère dans la poche genoux et reste en place dans le vêtement lorsque le porteur s'agenouille, se déplace sur les genoux. Notes : Toutefois, nous ne pouvons garantir avec l'emploi de notre protection genoux que les travailleurs ne souffriront pas de complications médicales s'ils doivent rester agenouillés pendant de longues périodes. Nous précisons que pour des travailleurs souffrant de dommages préexistants affectant leurs genoux, notamment leurs cartilages par suite de lésions d'origine sportive et de travaux antérieurs, les lésions sont aggravées par un travail à genoux, même si les protections des genoux en ralentissent les effets. Aucune protection ne peut offrir une protection totale contre les blessures.

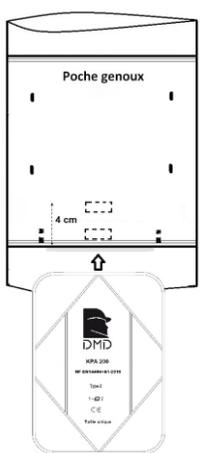
Mode d'emploi

L'article d'habillement peut se composer d'une seule pièce (exemple : une combinaison) ou de deux pièces (ex.: veste ou blouson avec un pantalon), le port simultané de 2 pièces constituant l'article d'habillement doit être respecté afin de fournir le niveau de protection spécifié. Il convient d'inspecter les articles d'habillement et le bon fonctionnement des systèmes de fermeture avant chaque utilisation. Des protections partielles supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires, par exemple pour le soudage en hauteur au-dessus de la tête. Pour une protection complète du corps le vêtement de protection doit être porté fermé et d'autres équipements de protection appropriés doivent être utilisés (un casque avec écran facial de protection, des gants de protection et des chaussures ou bottes de protection). Le tablier de soudeur doit recouvrir le devant du corps de l'utilisateur d'une couture latérale à l'autre. L'EPI doit toujours être porté dans un bon état d'hygiène et d'entretien. L'EPI doit être porté fermé, sur sa hauteur totale et jusqu'à la base du cou. Le rabat doit toujours couvrir l'ouverture des poches extérieures. Nous vous déconseillons de porter l'EPI à même la peau et/ou de retrousser les manches ou bas de jambes, même par temps chaud. Au porter d'un ensemble, assurez-vous d'avoir un recouvrement suffisant. L'élément haut doit assurer le bon recouvrement du bas du dos dans toutes les positions et les mouvements supposés durant les opérations. Assurez-vous que le bas du pantalon retombe bien sur le dessus de votre chaussure de sécurité et que vos poignets soient bien couverts. Pour votre sécurité, signaler à votre responsable tout ajustement nécessaire : mise à longueur, changement de taille etc. L'EPI doit couvrir de façon permanente tous les matériaux non-dissipatifs pendant une utilisation normale. En cas de projection accidentelle de liquides chimiques ou inflammables sur les vêtements, il convient que le porteur ôte et retire immédiatement les articles d'habillement et s'assure que les liquides chimiques ou inflammables ne sont pas entrés en contact avec la peau. Les vêtements doivent ensuite être nettoyés ou mis hors service. En cas de projections de métaux fondus, vous devez ôter et retirer immédiatement votre EPI et aviser votre responsable direct. En cas de projection de métal en fusion, l'article d'habillement, s'il est porté sur la peau, ne protège pas de tout risque de brûlure.

Mette en place les genouillères
Réf. KPA200 Taille unique Type 2
Niveau 0 100% polyéthylène
Dimensions (mm) L147 x H200 x Ep 18



Avant d'enfiler le vêtement, placer une genouillère dans chaque poche jambe. La genouillère comporte une inscription gravée qui indique la face extérieure du renfort et le haut. La poche comporte un réglage intérieur par bandes auto-agrippantes qui offrent deux niveaux de positionnement de la genouillère dans sa poche genou. Enfiler le vêtement en l'ajustant bien sur votre taille afin que la genouillère soit bien en face de votre genou à protéger. Pour un pantalon, le port d'une ceinture facilitera son bon ajustement sur votre taille. Pour votre sécurité, signaler à votre responsable tout ajustement nécessaire : mise à longueur de l'entrejambe, changement de taille etc.



Restrictions au porter

Ne Protège que les parties du corps couvertes par le vêtement de protection et ne convient à aucun autre domaine de risque que ceux détaillés ci-dessus - Il convient de ne pas utiliser les vêtements de protection contaminés ou endommagés à un point tel que leurs caractéristiques de protection sont altérées (exemple : des trous dans l'article d'habillement, des fermetures qui ne fonctionnent pas) L'EPI ne doit pas être plié et rangé mouillé ou humide

L'EPI ne doit pas être porté à même la peau, et toujours en ensemble de travail haut/bas de même niveau de protection. L'EPI ne permet pas le contact prolongé avec une source de chaleur. Une brûlure de second degré peut être provoquée si l'utilisateur reste plus de 10 s en contact direct avec une source de chaleur de 40 à 50°C

Ne protège pas contre les projections d'aluminium en fusion au sens de l'indice D de l'ISO 11612

EN ISO 11612-2015 ► **chaleurs et flammes**

EPI destiné à protéger le corps du porteur contre les risques thermiques présents pour des activités sidérurgiques, des fonderies, des verreries, des cimenteries atelier se soudage et toutes les applications industrielles présentant une chaleur radiante, et générant des petites projections de métaux en fusion (à l'exception des projections d'aluminium ou de zinc fondus). L'EPI est fabriqué dans un matériau ignifuge, qui au contact accidentel d'une flamme, retarde la propagation de flamme en se transformant en carbone. Cette combustion retardée donne un temps de réaction à l'utilisateur pour s'éloigner de la source de chaleur et du périmètre à risque. Le contact accidentel et répété à la flamme peut endommager voire trouer le matériau de l'EPI, et c'est un fait normal. La possibilité de brûlures au deuxième degré n'est pas exclue si l'article d'habillement est porté directement près de la peau, ou si le contact flamme est accidentellement prolongé. Pour assurer la protection de la tête, des mains et des pieds, nous vous recommandons le port simultané d'accessoires compatibles. L'EPI est prévu pour être porté sur une journée de travail de 7 à 8 heures.

EN ISO 11611-2015 ► **soudeurs et techniques connexes**

Protection soudeurs contre les projections (petites projections de métal en fusion), contre le contact de courte durée avec une flamme, contre la chaleur radiante provenant de l'arc utilisé pour le soudage et les techniques connexes et à réduire au minimum la possibilité de choc électrique en cas de contact accidentel de courte durée avec un conducteur électrique sous une tension inférieure ou égale à approximativement 100 V en courant continu dans des conditions normales de soudage. La sueur, les salissures ou d'autres polluants peuvent affecter le niveau de protection apporté contre un contact accidentel de courte durée avec un conducteur électrique sous une telle tension.

EN 61482-2-2020 ► **Dangers thermiques de l'arc électrique**

EPI destiné à protéger le corps du porteur contre les effets thermiques d'un arc électrique. La norme IEC 61482-1-2 spécifie les méthodes d'essai sur matériau et sur vêtement résistant à la chaleur et à la flamme, destinés à être utilisés par les travailleurs exposés aux arcs électriques. Les matériaux et les vêtements valide 1 des 2 classes de protection contre l'arc électrique défini.

NF EN 13034-2005+A1-2009 ► **Protection chimique de type 6**

Protection chimique contre les petites éclaboussures des produits chimiques liquides (listés ci-dessous) sous forme de pulvérisation légère ou de fin brouillard. La protection de type 6 est la protection du corps en entier (torse, bras et jambes). Le port d'une combinaison en 1 ou 2 pièces d'habillement portées simultanément est obligatoirement. La protection de type 6 est utilisée lorsqu'une barrière totale contre la pénétration des liquides au niveau moléculaire n'est pas nécessaire. La finition déperlante du matériau n'est pas permanente et nécessite une réimperméabilisation au fluo de carbone à chaque lavage, par un professionnel équipé et formé à ce procédé. Nos instructions d'entretien sont détaillées ci-après. Pour assurer la protection de la tête, des mains et des pieds, nous vous recommandons le port simultané d'accessoires compatibles.

NF EN 1149-5-2018 ► **Dissipation électrostatique**

Protection contre les risques liés aux charges électrostatiques. Vêtements de protection électrostatiquement dissipatifs destinés à être portés dans des atmosphères potentiellement explosibles dans lesquelles l'énergie minimale d'inflammation n'est pas inférieure à 0,016 mJ. Vêtements de protection électrostatiquement dissipatifs, y compris les capuches et les casquettes, utilisés en tant que partie d'un système complet relié à la terre, pour éviter les décharges incendiaires.

Le corps humain a une résistivité volumique suffisamment faible pour agir comme un conducteur et s'il est isolé de la terre, il peut accumuler une charge électrostatique. Le potentiel électrostatique peut avoir des conséquences dangereuses sur les personnes chargées électriquement car il peut être suffisamment élevé pour provoquer de dangereuses décharges par étincelle. Il est nécessaire de maîtriser l'électricité statique indésirable accumulée sur les personnes dans les zones où il existe/ il peut exister des atmosphères inflammables ou explosives. Dans ces cas, il faut que les

DECLARATION UE DE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de vêtements de protection situé Z.I. Lyon Nord 69726 GENAY, nous déclarons que les Equipements de Protection Individuelle neufs suivants :

AET n°033/2022/0206	BLOUSON 630°ATXELEC ou VESTE 610°ATXELEC ou PARKA 724°ATXELEC avec PANTALON 601°ATXELECPG ou COTTE 626°ATXELECPG
AET n°033/2022/0207	COMBINAISON 650°ATXELECPG
AET n°033/2022/0209	BLOUSON 630°ATXELEC ou VESTE 610°ATXELEC ou PARKA 724°ATXELEC avec PANTALON 601°ATXELEC ou COTTE 626°ATXELEC
AET n°033/2022/0210	COMBINAISON 650°ATXELEC (1ZIP) ou COMBINAISON 686°ATXELEC (2ZIP)

Sont des EPI de catégorie 3 conformes à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle.

Sont soumis à la procédure d'évaluation annuelle de la conformité au type sur la base du contrôle interne de la production et de contrôles supervisés du produit selon les modalités du module C2 selon le règlement 2016-425.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a réalisé l'examen UE de type et délivré les attestations UE valable jusqu'au 08/02/2027

Ces EPI répondent aux normes harmonisées suivantes :



A1B1C1D0E1F1
EN ISO 11612
2015



A1+classe 1
EN ISO 11611
2015



Demi-décharge
NF EN 1149-5
2018



Type 6
NF EN 13034
2005 + A1
2009



APC 1
E 61482-2
2020

Conforme
NF EN 14404-2004
+ A1-2010
Avec genouillère
KPA200
Type 2 Niveau 0
Taille unique

Fait à Genay, le 08/02/2022.
Par Thomas Vilarino, Responsable QHSE DMD France

GRUPE
DMD FRANCE
Service QHSE
Groupe DMD France
Zone industrielle Lyon Nord
150 rue jacquard 69730 Genay